



IMMOBEL
since 1863

AVIS
Publication prévue par l'article 11, §1 de la loi du 14 décembre 2005
telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2013¹

Bruxelles, le 10 juin 2015

1. Identité de l'Emetteur

Dénomination sociale	IMMOBEL
Siège social	Rue de la Régence 58, 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise	0405.966.675

2. Données nécessaires à l'identification des titres mis en vente

Nature des titres	Actions
Code ISIN	BE 0003599108

3. Nombre maximum de titres susceptibles d'être mis en vente

1.836

4. Marché sur lequel les ventes auront lieu

Marché réglementé (Euronext Brussels)

5. Date limite à laquelle les titulaires ou leurs ayants droit doivent déposer leurs titres auprès de l'émetteur ou d'un ou plusieurs teneurs de compte agréés désignés dans le présent avis

13 juillet 2015

6. Données concernant l'identité du teneur de compte auprès duquel les titres doivent être déposés avant les ventes

Dénomination sociale	Toutes les agences de BNP Paribas Fortis S.A.
Adresse	Rue Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

Les ventes ne pourront débuter qu'au minimum un mois (et maximum trois mois) après la publication sur le site de l'entreprise de marché Euronext Brussels du présent avis² et en fonction du calendrier des jours de Bourse publié par Euronext Brussels.

Article 11 de la loi du 14 décembre 2005 telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2013

« § 1er. À partir du 1er janvier 2015, les titres admis à la négociation sur un marché réglementé et dont le titulaire ne s'est pas fait connaître au jour de la vente, sont vendus par l'émetteur sur un marché réglementé.

Cette vente a lieu moyennant publication préalable au Moniteur belge et sur le site internet de l'entreprise de marché exploitant l'activité du marché réglementé sur lequel les titres seront vendus d'un avis contenant le texte du présent paragraphe et invitant le titulaire à faire valoir ses droits sur les titres. La vente ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis et est initiée dans les trois mois qui suivent. »

IMMOBEL informe le marché qu'elle procèdera à partir du 15 juillet 2015 à la vente des titres au porteur dont les titulaires ne se seront pas fait connaître au plus tard le 13 juillet 2015. Cette vente sera réalisée sur le marché d'Euronext Brussels.

Les sommes provenant, déduction faite des frais exposés, seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution.

Le présent avis est publié sur le site internet d'IMMOBEL (www.immobel.be) et d'Euronext (<https://www.euronext.com/expert-market/dematerialisation>).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Madame Joëlle Micha, Head of Corporate Affairs.

Tél. + 32 2 422 53 57 – e-mail : joëlle.micha@immobel.be – www.immobel.be

¹ MB 31/12/2013.

² La publication au Moniteur belge pourrait être subséquente en raison notamment des délais de publication. C'est pourquoi, la date de la publication au Moniteur ne sera pas prise en compte pour calculer le délai d'un mois.